

RÈGLEMENT DE L'ANIMATION

Cette activité implique de :

- Être âgé(e) de plus de 6 ans.
- Être accompagné(e) d'une personne majeure si je suis mineur(e).
- Être apte physiquement et mentalement à suivre l'animation (pour les personnes en situation de handicap, se renseigner).
- Respecter les consignes de sécurité données par l'animateur.
- Porter les équipements de protection individuelle requis.
- Être couvert par une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle.

Par conséquent :

- Je suis conscient que l'animation peut s'interrompre à tout moment si le responsable de l'animation juge qu'une de ces règles n'est pas respectée.
- Je consens volontairement à participer au stage en connaissance des risques encourus.
- Je conserve le droit de refuser de participer à toute activité que je juge trop dangereuse pour moi.
- Je décharge le Cerfav et ses représentants de toute responsabilité en cas de blessure ou de dommage survenant pendant ou à la suite de ma participation au stage.